

**Mairie** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00

☎ : **02.98.92.50.23** www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr

<b>Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay</b>	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin	<b>02.98.16.14.00</b>
<b>Enedis</b>	Dépannage - urgences 24h/24h	<b>09.72.67.50.29</b>
<b>Eau potable</b>	Véolia – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	<b>09.69.32.35.29</b>
<b>Assainissement</b>	Saur – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	<b>02.77.62.40.09</b>
<b>Bibliothèque municipale</b>	Mercredi et samedi : 10h à 12h / Vendredi de 16h30 à 18h30 / Dimanche de 10h30 à 12h	<b>02.98.92.57.55</b>
<b>Relais Poste au « Bar Tabac le Porzay »</b>	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30	<b>02.98.92.56.64</b>
<b>Vétérinaires</b>	28 bis rue de la Presqu'île	<b>02.98.92.50.24</b>
<b>Pharmacie du Porzay</b>	1, allée du stade	<b>02.98.92.50.34</b>
<b>Taxi du Porzay - Transport de malades assis 7 j / 7</b>	<b>David Daden</b>	<b>06.63.44.29.70</b>
<b>Ambulances - Services funéraires</b>	<b>Alain Jolec</b>	<b>02.98.81.27.28</b>
<b>Bac de collecte de vêtements</b>	Services techniques – zone artisanale de Carn Ar Hoat	
<b>Déchèterie</b>	Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Fermé le mardi	<b>02.98.92.57.58</b>
<b>Déchets de jardin</b>	<b>Résidence Tro Ar Hoat</b>	
<b>MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE</b>		
<b>Médecins</b>	Vincent Bauta Clément Cogneau Marion Paugam Marine Roque	<b>02.29.20.21.00</b>
<b>Infirmières</b>	Permanence dès 8h30 Anne-Laure Brusq-Hirrien Stéphanie Bideau Régine Gérardi Dominique Robyn Laurence Duchillier	<b>02.98.92.52.06</b> <b>02.98.92.55.34</b>
<b>Kinésithérapeutes</b>	Eric Peuziat Julie Scordia Claire Le Ny Maria Magda Gherasim	<b>02.98.92.53.13</b> <b>02.56.06.29.29</b>
<b>Diététicienne - Nutritionniste</b>	Séverine Doué	<b>02.98.27.88.57</b>
<b>Ostéopathe</b>	Florian Fauchart	<b>06.30.90.87.89</b>
<b>Pédicure / Podologue</b>	David Cavarec	<b>02.98.92.59.19</b>
<b>Urologue</b>	Mardi matin Olivier Develay	<b>02.98.53.55.87</b>
<b>Sage-femme</b>	Vendredi matin Gaëlle Rouxel	<b>02.29.20.21.00</b>

### INFORMATIONS COMMUNALES

La mairie sera fermée les samedis 28 décembre 2024 et 4 janvier 2025

La Municipalité et l'ensemble du personnel communal vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite à l'occasion de cette nouvelle année 2025 !



## CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 16 décembre 2024 à 20h00 en mairie.

A l'ordre du jour :

### 1. Décision modificative au budget principal

M. le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget primitif 2024 du budget principal pour les raisons suivantes :

Crédits insuffisants au chapitre 012 dépenses de personnel d'un montant de 15 000€. Accord à l'unanimité.

### 2. Autorisation de dépenses d'investissement 2025 1er trimestre

Préalablement au vote du budget primitif 2025, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024.

Budget principal

Chapitre	Libellé	Budget 2024	¼ du BP 2024
20 (hors opérations)	Immobilisations incorporelles	3 600	900
204	Subventions d'équipement versées	93 184	23 296
21	Immobilisations corporelles	517 029	129 257
23	Immobilisations en cours	1 772 286	443 072
DI	Total dépenses d'investissement	2 386 099	596 525

Budget cabinet dentaire

Chapitre	Libellé	Budget 2024	¼ du BP 2024
20 (hors opérations)	Immobilisations incorporelles	5 000	1 250
21	Immobilisations corporelles	196 000	49 000
23	Immobilisations en cours	130 000	32 500
DI	Total dépenses d'investissement	331 000	82 750

Accord à l'unanimité.

### 3. Demande de DETR et PACTE Finistère volet 2 maison de santé

L'étude pour l'extension et le réaménagement de la maison de santé est en phase esquisse. L'objectif de notre projet est de conforter et développer l'offre médicale de la maison pluridisciplinaire de santé sur le territoire et devenir ainsi un pôle de santé de référence. L'ouverture prochaine du cabinet dentaire à proximité immédiate y contribue également.

Problématiques rencontrées :

- Un besoin de surface pour une amélioration du confort des praticiens
- Accueillir les internes, médecins juniors et les médecins remplaçants dans des conditions favorables
- Développer des opérations de prévention
- Offrir un panel d'offres médicales plus large par l'accueil de nouveaux médecins spécialistes
- Permettre l'exercice de la kinésithérapie sur plateau technique qui demande de plus grandes surfaces.
- Développement de la pré-consultation par un/une assistant(e) médical(e)
- Autre problématique : tirer les enseignements du covid 19 : aménager les circulations des patients en prévoyant un accès spécifique pour la médecine générale et limiter les passages par la salle d'attente.

Le projet prévoit un réaménagement des espaces de l'actuelle maison de santé et la construction d'une extension de 195m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée ZV 440 attenante que la commune a prévu d'acquérir. Cette dernière est en cours d'acquisition par la commune. La version retenue prévoit de consacrer l'extension à l'exercice de la médecine générale avec un accès dédié, un accueil et une salle d'attente spécifique.

Les surfaces existantes libérées seraient consacrées aux autres spécialités médicales avec l'aménagement de plateaux techniques kiné, l'aménagement de deux bureaux partagés pour l'accueil de médecins spécialistes (urologue, ostéopathe, psychologue etc...).

Il est nécessaire de déposer des demandes de subventions au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2025 et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local.

Le coût de l'opération est estimé à

Objet	Montant en € HT
Frais d'acquisition de la parcelle ZV440	48 000
Montant des travaux	565 000
Honoraires	50 000
TOTAL	663 000€

Accord à l'unanimité.

#### 4. Demande de subvention CD29 Pacte Finistère 2025 volet 1

Au titre du dispositif PACTE Finistère 2030 volet 1, le Conseil Départemental du Finistère consacre une enveloppe annuelle par canton, répartie entre les communes de moins de 10 000 habitants, pour financer de petits projets réalisés dans l'année.

M. le Maire propose de déposer les deux demandes suivantes :

- Création d'un espace multiservices pour vélos : demande de 10 987€ pour une dépense subventionnable de 21 973€.

- Acquisition et pose d'un journal d'information électronique ; demande de 10 094€ pour une dépense subventionnable de 20 187€.

Accord à l'unanimité.

#### 5. Avenant au lot isolation par l'extérieur de l'école communale

Suite à l'attribution des lots couverture charpente pour la tranche n° 2 des travaux de rénovation énergétique de l'école communale il a été nécessaire de modifier les plans du projet afin de réduire la partie isolation thermique par l'extérieur revêtue de bardage bois au profit d'une isolation couverte par un enduit. Cela a une conséquence sur le lot Isolation Thermique par l'extérieur déjà attribué. Il est donc nécessaire d'établir un avenant de + 5 812,48€ HT soit 6 974,98€ TTC. Accord à l'unanimité.

#### 6. Modification du tableau des emplois

Suite au départ en retraite d'un agent, en charge du ménage de l'école publique, de la mairie, du service et du nettoyage de la cantine, son poste a été pourvu par des agents contractuels. Le ménage de la mairie a été confié à une société de nettoyage. Il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : ménage de l'école publique, ménage des salles municipales, service et ménage de la cantine. Il propose au Conseil de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, un emploi permanent d'agent d'entretien relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 28/35. Accord à l'unanimité.

#### 7. Adhésion au nouveau contrat prévoyance

Le maire propose au Conseil d'adhérer à la convention de participation mise en œuvre par le Centre de gestion du Finistère, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour une durée de 6 ans et décide de participer au financement des cotisations des agents adhérant au contrat pour le Volet prévoyance et de fixer le montant unitaire de la participation par agent et par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 comme suit : montant en euros : 60€ brut maximum plafonné à hauteur du montant réel de la cotisation pour la garantie de base. Accord à l'unanimité.

#### 8. Aménagement de voirie

Vu la délibération 2023-045 du 13 novembre 2023, concernant l'offre de souscription volontaire pour des travaux de renforcement et d'élargissement d'une portion du chemin rural de Kerbleon Vian, il est nécessaire de lancer une enquête publique conjointe avec la commune de Locronan. Il est proposé au Conseil de proroger la durée de réalisation des travaux d'un an à compter du 14 novembre 2024. Accord à l'unanimité.

#### 9. Motion relative à la protection de élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions

Les élus constituent un maillon essentiel de l'action publique, et doivent être protégés dans l'exercice de leurs fonctions. La législation de 2013 sur les conflits d'intérêts, et son interprétation fluctuante par la jurisprudence, font peser un climat d'incertitude qui entrave l'exercice serein de nos mandats, dès lors que des élus peuvent être condamnés pour des raisons de pure forme, sans rechercher si l'intérêt général ou le devoir de probité ont été lésés. Les lois de 2021 et 2022 ont cherché à corriger certains effets néfastes de la loi de 2013 mais n'y sont pas complètement parvenues. Il est demandé aux parlementaires de prendre l'initiative d'une nouvelle proposition de loi clarifiant et simplifiant les règles régissant les conflits d'intérêts des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions. Cette demande est confiée au Conseil Départemental du Finistère, à l'Association des maires du Finistère, et à l'association des maires ruraux du Finistère. Accord à l'unanimité.

#### 10. Avenant au bail professionnel de la maison pluridisciplinaire de santé

Lors de la mise en service de la maison pluridisciplinaire de santé un bail professionnel a été établi avec l'association des professionnels de santé du Porzay. Celui-ci a fixé un loyer de 3 310€ avec une clause de révision annuelle indexée sur l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) en date du 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Or cet indice entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2024 a évolué de + 18,65% portant le loyer à 3 737,56€. Dans l'attente d'un nouveau bail comprenant les nouvelles surfaces après l'extension, M. le Maire demande l'autorisation du Conseil pour établir et signer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025, un avenant pour suspendre la révision du loyer et de l'arrêter à la dernière valeur connue soit 3 737,56€. Il est précisé que Mme Béatrice Le Bourc'h n'a pas pris part au vote. Accord à l'unanimité.

## **ATELIER « SOMMEIL »**

Pour des nuits de qualité, il est important de comprendre son sommeil et d'écouter son corps. Il faut pouvoir identifier la nature des troubles du sommeil, leurs causes et leurs conséquences. Il faut aussi adopter des bonnes habitudes, comme une exposition quotidienne à la lumière du jour et la pratique d'une activité physique. Apprenez à adopter les bonnes habitudes pour des nuits plus sereines !

Une réunion d'informations aura lieu le vendredi 10 janvier à 10h à la salle municipale et sera suivie d'ateliers gratuits du 17 janvier au 7 mars 2025, chaque vendredi de 10h à 12h.

## **INFORMATIONS INTERCOMMUNALES**

### **RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Il n'y aura pas de collecte le mercredi 25 décembre 2024 et le mercredi 1er janvier 2025. Toutes les collectes sont reportées d'une journée la dernière semaine 2024 et la première semaine 2025 : ramassage du mercredi le jeudi, du jeudi le vendredi et du vendredi le samedi. Le Service du SPED vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

### **RÉUNIONS PUBLIQUES « LE SCOT, C'EST NOTRE AFFAIRE »**

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Brest est un document d'urbanisme qui oriente l'aménagement et le développement de notre territoire pour 20 ans. Un nouveau document est en cours d'élaboration pour la période 2026-2046. Économie, environnement, logement, littoral, agriculture, mobilités, foncier... venez découvrir les futures règles d'aménagement du territoire lors d'une des trois réunions publiques organisées par le Pôle métropolitain du Pays de Brest : le 20 décembre 2024 au Hangar (près de la cimenterie) à Landerneau, 18h30-20h30, le 7 janvier 2025 à la salle Marcel Bouguen à Plabennec, 18h30-20h30, le 8 janvier 2025 à la salle des fêtes de Châteaulin, 18h30-20h30. Plus d'informations sur le site du Pays de Brest : <https://www.pays-de-brest.fr/le-scot/revision-du-scot>

## **VIE ASSOCIATIVE**

### **RANDONNEURS DU PORZAY**

Jeux de société : mercredi de 14h à 17h, salle des associations. Mardi : marche douce, 3-4 kms. Départ à 14h00, place de l'église. Jeudi à 14h00, pétanque à Tréfeuntec. Jeudi : répétitions de la section musico-vocale de 17h30 à 19h00, salle municipale. Contact : 06.47.98.83.53.

## **INFORMATIONS COMMERCIALES**

- « L'angle gourmand » : ne manquez pas la visite du père Noël à la boulangerie le mardi 24 décembre de 10h à 12h ! Une occasion parfaite pour petits et grands de vivre la magie des fêtes. La boulangerie sera ouverte le mardi 24 décembre de 7 h à 18 h en continu. Fermé le mercredi 25 décembre.

- « Coccimarket », la supérette sera ouverte le mardi 24 décembre de 8h30 à 18h en continu. Fermeture le mercredi 25 décembre.

- Votre magasin « Blanc Brun » sera ouvert le lundi 23 décembre de 9h30 à 12h et de 14h à 19h.

« Les galettes de Sainte Anne la Palud », le magasin sera ouvert les dimanches 22 et 29 décembre de 10h15 à 12h30 ; les lundis 23 et 30 décembre de 10h00 à 12h15 et de 14h30 à 18h30. Fermeture les mercredis 25 décembre et 1er janvier.

- « L'atelier floral de Charlott' » sera ouvert : lundi 23, jeudi 26, vendredi 27, samedi 28 et lundi 30 décembre de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h. Dimanche 29 décembre de 10h à 12h30. Mardi 24 et 31 décembre de 9h30 à 18h. Fermeture le mercredi 25 décembre.

- « Aux délices du Porzay » : la boulangerie sera ouverte le lundi 23 décembre de 7h ¼ à 13h et le mardi 24 décembre de 7h ¼ à 19h. Fermeture le mercredi 25 décembre.

- « La cave du Porzay » sera ouverte pendant les fêtes de Noël, le lundi de 15h à 19h, du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h et le dimanche de 9h30 à 12h30. Dégustation de champagne le mardi 24 décembre de 11h à 16h.

- « David élagage » vous propose ses services pour tous travaux d'élagage, entretien paysager et mini-pelle : 06.50.03.54.08.

- « ML Sérénité », entretien de sépultures, un service dédié à la mémoire de vos proches. Entretien régulier des tombes : (nettoyage et fleurissement). Un service personnalisé et adapté à vos besoins. Informations et contact : 06.41.91.85.53 / [contact@mlserenite.fr](mailto:contact@mlserenite.fr) / [mlserenite.fr](http://mlserenite.fr)

## **DIVERS**

Loue maison de Type 4 sur la commune, libre en janvier 2025. Contact : 06.74.09.73.90.

## **INFORMATIONS PAROISSIALES**

Samedi 21 décembre : messe à 18h00 à Ploéven.

Mardi 24 décembre : messe à 18h30 à Plonévez-Porzay.

Mercredi 25 décembre : messe à 10h30 à Locronan.

Imprimé par nos soins